Préparé par:
HelpSeeker
Technologies

Mieux Ensemble

Le Plan D'inclusion Sociale De Moncton

2023-2027

MONCTON

Déclaration de reconnaissance du territoire

Nous souhaitons déclarer que nous nous réunissons sur le territoire traditionnel non cédé des peuples Wolastoqiyik (Maliseet) et Mi'kmaq.

Nous exprimons notre reconnaissance aux gardiens des savoirs traditionnels et aux aînés qui nous ont guidés, de même qu'à ceux et celles qui sont disparus. Notre déclaration de reconnaissance est l'expression de notre volonté de réconciliation et d'appréciation à l'intention de ceux et celles qui habitent ce territoire ou qui le visitent.

Introduction

Moncton connaît aujourd'hui une période transformative, marquée par une croissance dynamique et par l'accroissement de sa diversité. Notre population a considérablement augmenté, en progressant de 23,9 % dans les 15 dernières années. Les projections laissent entendre qu'en 2046, la population de Moncton pourrait se chiffrer à plus de 116 200 résidents. Au-delà des chiffres, cette évolution confirme que la collectivité devient plus diverse et qu'elle s'enrichit sous différents aspects, qu'il s'agisse de l'âge, de la culture, de la langue ou des expériences vécues.

Si nous saluons cette augmentation de la diversité, nous savons qu'elle apporte aussi des perspectives et qu'elle comporte des difficultés. Le vieillissement de la population laisse entrevoir d'éventuels besoins dans la santé, la sécurité sociale et l'accessibilité. La vague déferlante de la diversité culturelle et sexuelle enrichit la mosaïque de notre collectivité, en réclamant des politiques inclusives et la participation de la collectivité. La recrudescence de l'immigration récente met en relief l'importance de l'efficacité des stratégies d'intégration.

Pourtant, certaines difficultés réclament une intervention collective et une planification attentive. Les disparités chroniques des revenus se répercutent toujours sur une grande partie de notre collectivité, soit essentiellement les groupes vulnérables comme les enfants, les jeunes et les parents seuls. L'abordabilité du logement représente toujours un motif d'inquiétude impérieux, exacerbé par l'augmentation des valeurs foncières. Les problèmes de santé mentale sont en passe de constituer un motif d'inquiétude important qui exige une attention immédiate, de concert avec les problèmes de sécurité publique et d'accessibilité dans l'ensemble.

Le document intitulé « Mieux ensemble : le Plan d'inclusion sociale de Moncton » se veut plus que simplement un ensemble de recommandations. Il est appelé à devenir un document évolutif, qui porte l'intervention, l'innovation et l'amélioration continue. Fondée sur le principe d'une vaste évaluation des besoins, cette stratégie réunit une abondance de données, de commentaires de la collectivité et d'avis spécialisés. Chaque section s'articule autour de 16 piliers fondamentaux, qui produisent des résultats spécifiques et qui comportent des mesures réalisables, destinés à résoudre les enjeux sociaux les plus impérieux de Moncton.

Surtout, notre ambition consiste à doter Moncton d'une culture dans laquelle la croissance est expansive et inclusive. Notre objectif est de créer une ville dans laquelle la diversité est non seulement acceptée, mais aussi saluée et dans laquelle chaque résident éprouve un sentiment d'appartenance et a l'occasion de contribuer à façonner l'avenir de la collectivité.

Le cadre des partenaires communautaires

À l'heure où nous menons le parcours qui nous mènera à la plus grande inclusivité de Moncton, il est essentiel de savoir que ce parcours est un effort collectif. Le Plan d'inclusion sociale de Moncton est un compas pour les décisions municipales et un outil polyvalent pour de nombreux partenaires de la collectivité. Ce document est destiné à éclairer et à guider vos efforts, quel que soit votre secteur d'activité : élaboration des politiques, promotion et défense des droits, éducation ou santé.

Le tableau ci-après donne une vue d'ensemble des principaux partenaires communautaires et décrit dans leurs grandes lignes les moyens grâce auxquels chaque groupe peut optimiser cette stratégie. Qu'il s'agisse des demandes de subventions, de l'élaboration des programmes, des dialogues sur les politiques ou des initiatives communautaires, ce guide a pour objectif de donner à tous les intervenants les moyens d'apporter un concours efficace aux objectifs de Moncton dans l'inclusion sociale.

Partenaires communautaires	Mode de consultation de ce plan
Administration municipale (Ville de Moncton)	Guide pour prioriser les investissements, les ressources et les interventions dans l'ensemble des différents bureaux de la Ville
Organismes du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral	Cadre pour les discussions et les efforts de collaboration dans les politiques et les initiatives de l'inclusion sociale
Organismes à but non lucratif et de bienfaisance	Fondement de la planification stratégique, de l'élaboration des programmes, des demandes de subventions et les décisions à prendre
Conseils d'administration des organismes de bienfaisance	Feuille de route pour orienter les efforts de bienfaisance et l'affectation des ressources afin de répondre aux besoins confirmés statistiquement
Établissements d'enseignement	Ressource pour l'élaboration des programmes d'études, le rayonnement dans la collectivité et les services d'aide aux étudiants
Soins de santé	Source de données pour définir les besoins en santé de la collectivité et harmoniser les services en conséquence
Entreprises et associations locales	Éclairage apporté sur les efforts de responsabilité sociale institutionnelle et sur les stratégies de participation de la collectivité
Résidents et membres de la collectivité	Outil d'autonomisation pour la défense et la promotion des droits communautaires et pour les initiatives locales
Organismes culturels et religieux	Ressource pour promouvoir l'inclusivité et la compréhension dans différents contextes communautaires

Remerciements et collaboration

Dans le cadre de l'élaboration de ce Plan d'inclusion sociale, la Ville de Moncton tient à exprimer sa gratitude au groupe divers de particuliers et d'organisations qui ont consacré à ce plan des compétences et des efforts inestimables.

Nous remercions les coprésidentes, Amanda Hachey et Frances LeBlanc, de leur leadership et de leur esprit de collaboration. L'encadrement qu'elles ont exercé pendant les discussions du Comité de planification a été essentiel dans la formulation du plan présenté.

Le Comité de planification lui-même, constitué de Paul Richard et Daniel Bourgeois, conseillers municipaux, de Marc Comeau, Greg Bishop, Susan Plewes, Mel Kennah, Daniela Fernandez, Mary O'Donnell, Fernanda Dominguez et Vincent Merola, a joué un rôle crucial dans l'établissement du Plan. Leurs diverses réflexions et leurs efforts indéfectibles, qui témoignent du solide partenariat qui réunit la Ville, ses résidents et différentes parties prenantes, ont été indispensables dans l'établissement des stratégies et des mesures de ce plan.

Le personnel de la Ville de Moncton a apporté un précieux concours, qui témoigne d'une volonté d'inclusivité à tous les niveaux de services offerts. Les réflexions et l'aide du personnel de la Ville ont rehaussé ce plan et permettront d'assurer le succès de sa mise en œuvre.

Nos partenaires communautaires ont généreusement livré leurs points de vue et leur expérience, en apportant un puissant éclairage sur le tissu social de notre ville. Le temps et les efforts qu'ils ont consacrés témoignent d'une volonté commune de promouvoir une collectivité inclusive.

Nous remercions les membres du public qui ont participé à ce processus, surtout ceux et celles qui ont répondu aux sondages. Leur apport confirme le caractère communal de nos efforts et l'importance d'être attentifs à la multitude de voix qui s'expriment dans ces dialogues.

Nous sommes également reconnaissants de l'encadrement et de la gouvernance du Conseil municipal, ce qui a permis de s'assurer que les voix de nos résidents sont entendues et écoutées.

Concordance avec les efforts précédents

La Ville de Moncton tient à remercier Manju Varma (Ph. D.) de ses travaux de recherche et d'analyse, qui ont permis d'analyser les fondements des enjeux systémiques dans notre collectivité. Ses travaux, soumis au Conseil municipal en décembre 2022, ont porté sur différents thèmes relatifs à ce Plan d'inclusion sociale, dont la lutte contre le racisme dans les politiques municipales, la sécurité des installations, les ressources humaines, la formation, la reconnaissance, la réconciliation et la participation de la collectivité.

Le rapport de Mme Varma a apporté un précieux éclairage durant les étapes de la planification. Il faut toutefois noter que les recommandations du rapport n'ont pas toutes été reprises dans cette version du Plan. Certaines de ces recommandations font l'objet d'initiatives existantes ou planifiées distinctes menées par la Ville.

La Vision pour l'inclusivité de Moncton

Déclaration de la Vision

À Moncton, région urbaine qui connaît la croissance la plus fulgurante au Canada et pierre angulaire de la région de l'Atlantique, nous saluons notre croissance dynamique et notre diversité. Réunis sous le thème « Mieux ensemble », nous nous consacrons collectivement à un avenir auquel tous appartiennent, réussissent et apportent leur concours. Animés d'une volonté commune de triompher des obstacles et d'offrir des perspectives équitables, nous tâchons d'être une collectivité modèle de bien-être et de vitalité dans l'inclusivité.

À propos de notre déclaration de la vision

La déclaration de la vision de ce Plan d'inclusion sociale est à la fois une déclaration d'intention et une consécration des caractéristiques exceptionnelles de Moncton. Chaque constituante a été choisie attentivement pour rendre compte des aspirations de la collectivité et des piliers de ce plan :

- Consacrer la croissance et l'importance régionale de Moncton: Le mot d'introduction confirme l'expansion fulgurante de Moncton et son rôle de collectivité charnière dans la région de l'Atlantique, ce qui définit le contexte de l'importance de ce plan.
- Croissance dynamique et diversité: Ces termes évoquent l'augmentation de la population de la ville et sa diversité culturelle, en précisant que ce sont des points forts qu'il faut mettre en valeur.
- Effort collectif sur la voie d'un avenir inclusif: Cette expression capte l'essence de la participation de la collectivité et met en évidence la responsabilité commune dans la réalisation de l'inclusion sociale.
- Triompher des obstacles et offrir des perspectives équitables: Ces termes d'action concordent avec les objectifs du Plan pour corriger les disparités économiques, les problèmes de logement et pour surmonter d'autres obstacles sociaux.
- Collectivité modèle de bien-être et de vitalité de l'inclusivité: La vision conclut en définissant un objectif aspirationnel, qui indique que Moncton a pour ambition de servir de modèle pour d'autres collectivités.

“

Nous devons vraiment élargir **notre définition de ce qu’on entend** par “logement”

et réfléchir à des moyens de nous loger qui produiront des résultats.

Traits dominants : L'évaluation des besoins en inclusion sociale

L'évaluation des besoins en inclusion sociale sert de tour d'horizon du paysage social de Moncton, en mettant en lumière les difficultés et les perspectives de notre croissance fulgurante et de la diversification de notre collectivité. Cette évaluation sonde les différents aspects de l'inclusion sociale et constitue un socle statistique pour les stratégies et les mesures décrites dans leurs grandes lignes dans le Plan d'inclusion sociale.

Les traits dominants ci-après donnent une vue d'ensemble succincte des principales difficultés et de l'éclairage dont fait état l'ensemble de l'Évaluation des besoins en inclusion sociale. Cette version condensée sert de document d'information rapide pour les intervenants et l'ensemble de la collectivité, en faisant la synthèse des problèmes les plus impérieux qui réclament l'intervention de la collectivité.

Points saillants

De 2006 à 2021, la population de la Ville de Moncton, qui connaît une croissance fulgurante, a augmenté de 23,9 % et devrait, d'ici 2046 selon les estimations, se chiffrer à 116 200 habitants. Cette croissance donne lieu à des changements démographiques substantiels, dont l'augmentation du groupe des 65 ans et plus et l'accroissement de la diversité, ainsi qu'une population autochtone plus nombreuse et la progression des diverses identités sexuelles parmi les étudiants. L'immigration a aussi apporté un concours important à la croissance de la ville, puisque les immigrants représentaient 10,9 % de la population en 2021.

Or, la ville est aux prises avec plusieurs difficultés. Le taux de participation à la population active a légèrement baissé, et le taux de chômage a augmenté. Les inquiétudes que fait peser la pauvreté perdurent, surtout parmi certains groupes vulnérables, malgré une diminution, dans l'ensemble, de la prévalence des revenus faibles. Les problèmes de logement sont prépondérants : le taux de propriété est inférieur à celui de la province et du pays, la valeur moyenne des habitations augmente et on s'inquiète de l'abordabilité du logement.

Ce rapport fait état des secteurs dans lesquels on relève de fortes concentrations d'enfants qui ont besoin de logement, de personnes âgées dont les revenus sont faibles, de ménages monoparentaux, d'immigrants dont les compétences linguistiques sont insuffisantes et de chômeurs qui vivent seuls et qui sont aux prises avec des difficultés distinctes. Les obstacles qui se dressent dans l'éducation, l'isolement social, l'instabilité financière et les perspectives d'emploi limitées font partie de ces difficultés.

Les problèmes de santé, à la fois physiques et mentaux, sont les motifs d'inquiétude. Une part importante de la population se situe à divers niveaux d'aptitude physique et mentale, ce qui veut dire qu'il faut prévoir des services et des infrastructures accessibles. Les problèmes de santé mentale et les accoutumances sont aussi des motifs d'inquiétude : de nombreux étudiants font état de problèmes de santé mentale.

On a cerné les obstacles institutionnels et administratifs qu'il faut corriger, dont la nécessité d'adopter un plan complet pour surmonter les obstacles cernés et améliorer la collaboration et la communication entre les organismes gouvernementaux et les organisations non gouvernementales (ONG).

L'accessibilité est un enjeu énorme, surtout pour les nouveaux arrivants aux prises avec des obstacles quand il s'agit d'avoir accès aux services. Il s'agit entre autres des obstacles de langue, de connaissances et de transports. Il est important de tenir compte de ces obstacles dans la conception des services destinés aux nouveaux arrivants, pour veiller à répondre à leurs besoins et s'assurer qu'ils pourront participer à part entière à la collectivité.

Enfin, la disponibilité limitée des transports en commun dans les zones périphériques de la ville pénalise démesurément les personnes âgées, les ménages aux prises avec des problèmes d'abordabilité du logement, les ménages à revenus faibles, ceux qui ont des besoins essentiels en logement, les chômeurs et les immigrants. Il est essentiel d'étendre et d'optimiser les circuits de transports en commun pour veiller à ce que tous soient sur un pied d'égalité dans l'accessibilité, surtout dans les secteurs dont les populations sont vulnérables.

Pour résoudre ces difficultés, il faut adopter des politiques et des programmes complets et inclusifs, accroître la collaboration et la communication parmi les fournisseurs de services et avoir la volonté de créer une collectivité plus inclusive, dans laquelle tous les résidents peuvent participer à part entière à la société.

La synthèse ci-après décrit dans leurs grandes lignes les grandes difficultés cernées dans l'Évaluation des besoins sociaux de la ville de Moncton.

Accroissement de la population

- Moncton est l'une des régions métropolitaines qui connaissent la croissance la plus fulgurante au Canada : sa population a augmenté de 23,9 % entre 2006 et 2021. La collectivité a aussi été témoin de mutations démographiques substantielles dans la dernière décennie en raison de l'augmentation de la population âgée.

Diversité

- Dans l'ensemble, la diversité de Moncton s'accroît : on constate une hausse substantielle des identités sexuelles diverses parmi les étudiants.
- L'immigration a apporté un concours énorme à la croissance de la ville grâce à un influx important des Philippines, de l'Inde et du Nigéria dans les dernières années.
- La population autochtone de Moncton (qui comprend les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits) augmente.

Revenus et pauvreté

- On s'inquiète de la pauvreté, surtout parmi certains groupes vulnérables comme les enfants et les jeunes, les ménages monoparentaux et les personnes qui vivent seules.
- La prévalence des ménages à revenus faibles a diminué; toutefois, les niveaux de revenus faibles continuent de représenter un grave problème.
- Le taux de participation de la ville à la population active a légèrement baissé, et le taux de chômage a augmenté.

Logement

- Moncton a un taux de propriété inférieur à celui du Nouveau-Brunswick ou du Canada.
- La valeur moyenne des habitations a augmenté substantiellement.
- L'abordabilité du logement est un motif d'inquiétude, surtout parmi les locataires.
- Le pourcentage des ménages qui ont des besoins essentiels en logement a diminué; or, il s'agit toujours d'un problème.
- L'itinérance constitue aussi un enjeu impérieux : 316 personnes vivaient dans l'itinérance en date d'août 2023 (LNP et SISA).

Analyse intersectionnelle

- Certains groupes affrontent des difficultés particulières, dont les enfants qui ont des besoins essentiels en logement, les personnes âgées dont les revenus sont faibles, les familles monoparentales qui ont des besoins essentiels en logement, les immigrants qui ne parlent pas ou ne lisent pas les deux langues officielles et les personnes qui vivent seules et qui sont au chômage.
- Ces difficultés intersectionnelles mettent en lumière la nécessité de mener des interventions ciblées et d'aider les groupes vulnérables.

Santé physique et diversité des niveaux d'aptitude physique et mentale

- Une part importante de la population se situe à différents niveaux d'aptitude physique et mentale, ce qui veut dire qu'on a besoin de services et d'infrastructures accessibles.
- Il y a des lacunes dans les services offerts aux personnes qui ont des problèmes de santé physique et qui se situent à différents niveaux d'aptitude physique et mentale, ce qui met en relief la nécessité d'améliorer l'accès aux services de soins.

Problèmes de santé mentale et d'accoutumance

- Les problèmes de santé mentale et d'accoutumance sont des motifs d'inquiétude : de nombreux étudiants font état de problèmes de santé mentale.
- Les services de santé mentale et d'abus des substances accusent des lacunes, qui mettent en lumière la nécessité d'augmenter le financement des services de santé mentale et de mener des campagnes de sensibilisation du public à propos des problèmes de santé mentale et d'accoutumance.

Obstacles institutionnels et administratifs

- Il faut corriger les obstacles institutionnels et administratifs, dont la nécessité d'adopter un plan complet pour surmonter les obstacles cernés et pour accroître la collaboration et la communication entre les organismes gouvernementaux et les ONG.

Accessibilité et nouveaux arrivants

- L'accessibilité est un enjeu essentiel : les besoins et les niveaux d'aptitude sont divers pour une part importante de la population.
- Les obstacles se dressent dans l'accès aux services pour les nouveaux arrivants, notamment les obstacles de langue, de connaissances et de transports.
- Il faut tenir compte de ces obstacles dans la conception des services destinés aux nouveaux arrivants pour veiller à répondre à leurs besoins et s'assurer qu'ils pourront participer à part entière à la collectivité.

Criminalité et sécurité

- Dans l'ensemble, les taux de crimes violents et de crimes contre la propriété à Moncton ont généralement augmenté dans la période comprise entre 2016 et 2022. Les taux de crimes contre la propriété sont toujours supérieurs aux taux des crimes violents.

Disponibilité des transports en commun

- Dans les zones périphériques de la ville, les transports en commun sont moins disponibles que dans le centre urbain, ce qui en limite l'accès pour les résidents. Cette disparité pose de grandes difficultés lorsqu'il s'agit d'avoir accès aux services essentiels, aux perspectives d'emploi et aux événements communautaires.
- Les limitations dans les transports en commun sont très inquiétantes dans les secteurs réunissant de fortes concentrations de personnes âgées, de ménages aux prises avec des problèmes de logements abordables limités, de familles à revenus faibles, de ménages qui ont des besoins essentiels en logement, de chômeurs et d'immigrants.

Mieux ensemble : Le cadre pour l'intervention

Chacun a sa propre idée de l'inclusion sociale. À Moncton, nous avons modelé l'idée que nous nous faisons de cette notion dans les dialogues communautaires et dans les commentaires réunis dans le cadre du sondage mené sur la plateforme Jasons Moncton. Nous avons ainsi un point de vue local clair sur l'inclusion sociale dans notre ville.

Notre approche de l'inclusion sociale est vaste et nous permet de surmonter de nombreux problèmes. Elle veut aussi dire que nous devons travailler en étroite collaboration avec différents partenaires communautaires. Cette approche exhaustive comporte des complexités, par exemple le chevauchement avec d'autres mandats stratégiques comme le Plan de mise en œuvre du logement abordable de la Ville de Moncton ou notre Politique sur la diversité, l'équité et l'inclusion..

Les piliers de ce plan ne captent pas toute l'étendue de ce que nous pouvons accomplir ou de ce que nous sommes déjà en train d'accomplir dans le domaine de l'inclusion sociale. Ils représentent plutôt des mesures ciblées, destinées à produire un profond retentissement sur l'inclusion sociale à Moncton, d'après les commentaires qui nous ont été adressés.

Les piliers de l'inclusion sociale

Les piliers du Plan d'inclusion sociale servent de cadre pour guider nos efforts concertés sur la voie d'une plus grande inclusivité. Chaque pilier est profondément enraciné dans le tissu social exceptionnel de Moncton et est pensé pour résoudre les difficultés distinctes et tenir compte des différentes perspectives de notre collectivité. Chacun de ces piliers comporte un ensemble de résultats et de plans d'action ciblés, mûrement réfléchis pour concorder avec notre vision prépondérante de l'inclusivité de Moncton.

La collaboration

Le document intitulé « Mieux ensemble : le Plan d'inclusion sociale de Moncton » est un guide complet dont l'objectif est double pour promouvoir l'inclusivité de la collectivité. Il comporte deux grandes constituantes:

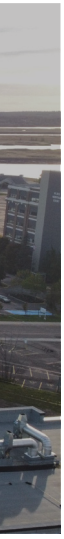

- Les considérations municipales : Il s'agit des engagements spécifiques et des orientations proposées, à prioriser par la Ville de Moncton et dans lesquels elle doit investir. Ces considérations sont guidées par le Conseil et par l'équipe de la direction et relèvent du mandat existant ou potentiel de l'intervention de la Ville.
- Les partenaires communautaires: Idées pour les mesures à prendre : d'après les données, les commentaires de la collectivité et les pratiques exemplaires, il s'agit des avis réalisables et des recommandations destinés à différents intervenants de la collectivité. Bien qu'ils ne soient pas exhaustifs, ils constituent un point de départ pour les initiatives menées par la collectivité afin de promouvoir l'inclusion sociale.

La mention (ICEE) qui accompagne les considérations municipales veut dire « Investissement considérable à engager éventuellement ». L'investissement à consacrer à ces considérations dépendra de différents facteurs, dont la portée de l'engagement et des ressources disponibles. Ces considérations relèvent du mandat existant de la Ville ou pourraient nécessiter d'autres investissements. Elles seront évaluées de concert avec d'autres priorités de la Ville et sont destinées à éclairer les décisions d'investissement pendant la durée de la mise en œuvre du Plan.

Ces deux constituantes visent à créer un cadre stratégique unifié pour l'inclusion sociale, en invitant les différents secteurs à collaborer. De nombreux partenaires, dont la Ville de Moncton, apportent déjà un concours considérable à l'inclusion sociale.

Ce plan vise à concerter et à étoffer les efforts existants, tout en définissant un moyen structuré de participation pour les partenaires communautaires. Il s'inspire d'abondantes données, des commentaires de la collectivité et des avis spécialisés pour définir des mesures réalisables afin de résoudre les problèmes sociaux les plus impérieux de Moncton.

Mieux ensemble : Les piliers

Les piliers suivants se veulent des secteurs cibles essentiels pour le Plan d'action sociale de Moncton :

Lutte contre le racisme

Collaboration et partenariats parmi les organismes gouvernementaux et les organisations à but non lucratif

Sécurité et bien-être de la collectivité

Culture numérique et accès aux outils numériques

Diversité et inclusivité culturelle

Inclusion économique

Autonomisation de la gouvernance pour les opérations inclusives

Participation et représentation dans la prise de décisions

Sécurité alimentaire et alimentation

Abordabilité et qualité du logement

Santé mentale et récupération

Soutien linguistique et communication

Soutien et participation des personnes âgées

Réconciliation et droits des Autochtones

Transports et mobilité

Développement et soutien des jeunes

Ces piliers représentent les différents aspects de la vie à Moncton qui concourent à l'inclusion sociale. Dans les sections suivantes, nous nous penchons dans les détails sur chaque pilier, notamment son importance, les résultats souhaités et les invitations à agir spécifiques pour la collectivité comme pour la Ville de Moncton.

“

Nous avons tendance à travailler dans des silos et des structures hiérarchiques, **ce qui ne permet pas d’avancer.**

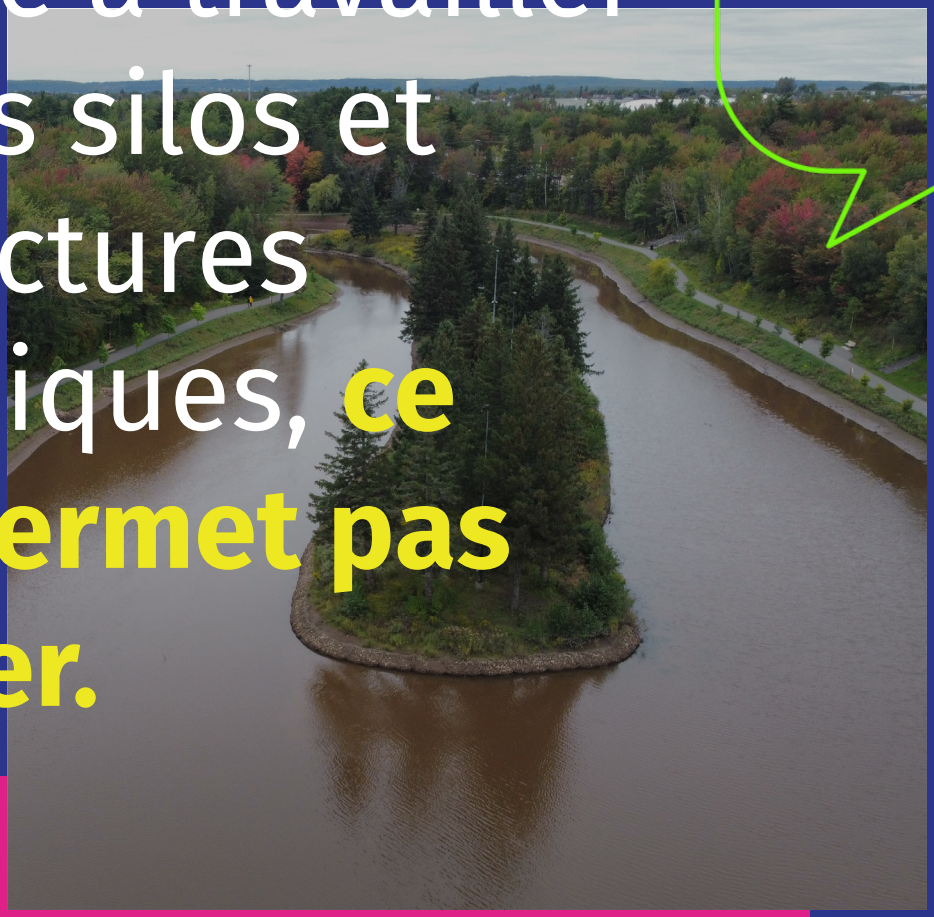

Pilier 1 :
Lutte contre le racisme

Le pilier de la lutte contre le racisme matérialise l'attachement de Moncton à l'équité raciale comme valeur communautaire essentielle. En reconnaissant l'impact du racisme systémique, ce pilier sert à guider les efforts actifs destinés à démanteler ces obstacles systémiques. L'objectif ultime consiste à cultiver une économie dans laquelle chaque résident, quelles que soient ses origines raciales ou ethniques, a l'occasion de réussir.

1.O1: Démanteler les obstacles systémiques qui perpétuent les inégalités raciales.

Considérations municipales :

O1.A: Revoir et mettre à jour les politiques, les pratiques et les services existants de la Ville en adoptant un point de vue antiraciste et en collaborant avec les intervenants de la collectivité.

O1.B: Élaborer une politique indépendante sur la lutte contre le racisme à l'intention du personnel de la Ville; cette politique décrirait clairement les mesures à prendre et les conséquences du racisme. Cette politique, qui devrait être distincte des politiques générales sur le respect en milieu de travail ou sur la lutte contre l'intimidation, devrait être parfaitement visible dans toutes les installations liées à la Ville et financées par cette dernière. Il faudrait faire savoir publiquement que cette politique est adoptée.

O1.C: (ICEE) Mettre sur pied un groupe de travail de lutte contre le racisme rationalisé et indépendant, constitué d'au plus sept membres. Ce groupe de travail aurait des circuits de communication directs avec le Conseil municipal et serait chargé de traiter les plaintes, d'offrir une formation et d'orienter l'élaboration des politiques. Il se consacrera chaque année à un ou deux objectifs mesurables et tâchera d'être clair lorsqu'il s'agit de s'acquitter des obligations de compte rendu et d'exercer son influence; le public pourra participer aux réunions de ce group.

1.O2: Promouvoir la littéracie raciale et la compétence culturelle dans les différents secteurs de la collectivité.

Considérations municipales :

O2.A: Lancer, dans toute la collectivité, une campagne de lutte contre le racisme, qui comprend des ressources éducatives, des ateliers et des événements.

O2.B: Financer chaque année les ateliers de lutte contre le racisme d'au moins 20 organisations à but non lucratif.

Partenaires communautaires :

Idées pour les mesures à prendre

Écoles et établissements d'enseignement :
Intégrer, dans les programmes d'études, des modules de lutte contre le racisme et de compétences culturelles. Inviter des conférenciers pour donner aux étudiants et au personnel de l'information sur la question.

Communautés religieuses :
Organiser des dialogues interconfessionnels priorisant l'éradication du préjugé racial et la promotion de l'harmonie dans la collectivité.

Professionnels de la santé :
Intégrer les compétences culturelles dans les programmes de formation du personnel pour offrir à tous les résidents des services équitables dans le domaine de la santé.

Équipes et clubs sportifs :
Mettre en œuvre et appliquer les codes de conduite qui comprennent une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence ou de la discrimination raciale.

Entreprises locales :
Prendre l'initiative d'offrir aux employés une formation dans la lutte contre le racisme. Adopter des politiques sur la diversité et sur l'inclusion et les placer bien en vue pour que les clients en prennent connaissance.

Organes de presse :
Prioriser la publication de récits mettant en lumière les initiatives de diversité et de lutte contre le racisme dans la collectivité. Remettre en question les stéréotypes grâce à des comptes rendus responsables.

Bibliothèques publiques :
Monter indépendamment les collections et les listes d'ouvrages à lire en priorisant la lutte contre le racisme et la justice sociale.

Membres de la collectivité :
Prendre personnellement la responsabilité de se renseigner sur le racisme systémique, sur son histoire et sur les moyens de l'enrayer. Échanger des ressources et participer au dialogue dans les réseaux personnels.

Pilier 2 : Collaboration et partenariats parmi les organismes gouvernementaux et les organisations à but non lucratif

Le pilier « Collaboration et partenariats parmi les organismes gouvernementaux et les organisations à but non lucratif » témoigne de l'ambition de Moncton, qui entend être une collectivité prospère et interconnectée. Ce pilier insiste sur l'importance de la collaboration multisectorielle dans la promotion de l'inclusion sociale. Il sert de feuille de route pour l'intervention collective, en faisant la promotion de la connectivité entre les organismes gouvernementaux et les ONG pour résoudre des problèmes sociaux complexes.

2.O1: Favoriser l'amélioration de la coordination et de la collaboration parmi les partenaires communautaires pour une affectation ciblée et efficace des ressources.

Considérations municipales :

O1.A: Mettre au point et diffuser publiquement des profils de quartiers complets mettant en lumière les actifs, la démographie et les besoins en soutien des services propres à chaque secteur. Ces profils, éclairés par des données exactes et par les commentaires des résidents, se veulent des ressources pour les organismes de financement et les fournisseurs de services, ce qui permet de mener des efforts ciblés et efficaces dans l'affectation des ressources.

O1.B: Offrir de l'aide dans le développement de la capacité des organisations à but non lucratif pour fortifier leurs compétences dans le traitement des demandes de subventions, en assurant un rayonnement plus vaste des perspectives de financement dans la collectivité.

O1.C: (ICEE) Mettre sur pied une « table de coordination du financement » avec les représentants de différents organismes gouvernementaux, ONG, groupes communautaires et organismes de financement potentiels. Cette table vise à cerner les perspectives de financement, à en discuter à intervalles réguliers et à les coordonner, pour permettre à Moncton d'être mieux en mesure de canaliser efficacement le financement pour le consacrer à des initiatives d'inclusion sociale percutantes. On pourra ainsi se pencher sur les options relatives aux demandes de cofinancement et s'échanger l'information sur les prochaines demandes de financement.

2.O2: Améliorer la transparence et la responsabilisation dans les initiatives d'inclusion sociale grâce au suivi et au compte rendu des données en temps réel.

Considérations municipales :

O2.A: (ICEE) Créer un tableau de bord en ligne publiquement accessible, qui affiche les données en temps réel sur la progression et l'impact des initiatives d'inclusion sociale.

O2.B: (ICEE) Encourager tous les intervenants, dont les organismes gouvernementaux, les ONG et les groupes communautaires, à apporter les données et un éclairage sur cette plateforme afin d'améliorer la coordination et de prendre des décisions en connaissance de cause.

Partenaires communautaires :

Idées pour les mesures à prendre

Entreprises locales :
Consacrer les initiatives et le financement de la responsabilité sociale institutionnels (RSI) aux organismes qui font la promotion d'un ou de plusieurs piliers de l'inclusion sociale ou répondre aux besoins urgents exprimés dans l'Évaluation des besoins du Plan d'inclusion sociale.

Organismes de financement :
Évaluer les décisions de financement en collaboration avec d'autres intervenants de la collectivité, en priorisant les initiatives qui répondent aux besoins urgents cernés dans l'Évaluation des besoins du Plan d'inclusion sociale. Envisager de réviser les critères pour les dons sociaux afin qu'ils cadrent avec les besoins exprimés par la collectivité.

Organisations communautaires :
Mener des examens internes sur les baromètres du rendement et sur les indicateurs de rendement clés (IRC) afin qu'ils concordent avec les piliers du Plan d'inclusion sociale. Remanier les objectifs organisationnels et les mesures adoptées d'après ces examens pour mieux répondre aux besoins de la collectivité.

Pilier 3 : Sécurité et bien-être de la collectivité

Le pilier « Sécurité et bien-être de la collectivité » représente l'aspiration de Moncton à créer des milieux où chaque résident peut non seulement survivre, mais s'épanouir. Ce pilier reconnaît que l'inclusion sociale est impossible sans un fondement de sécurité et l'accès à des besoins essentiels comme le logement, l'alimentation et le transport. En adoptant une approche axée sur la collectivité, la ville vise à gérer les espaces publics dans le respect et à faire face aux complexités de l'abus de substances dans le cadre de stratégies proactives qui tiennent compte du traumatisme.

3.O1: Use community-based strategies to achieve a balanced and respectful approach to public space concerns.

Considérations municipales :

O1.A: Se pencher sur la nécessité de financer durablement les opérations portant sur les besoins essentiels dans l'ensemble de la ville afin d'assurer un soutien accessible et adéquat pour les personnes qui vivent dans l'itinérance ou dans l'instabilité du point de vue du logement. Il s'agit entre autres des fontaines et des toilettes, des douches et des lavoirs automatiques.

O1.B: (ICEE) Collaborer avec les organismes existants comme les églises pour assurer l'appoint des services de soutien dans l'espace public.

O1.C: (ICEE) Envisager d'étendre à d'autres établissements, d'après les besoins communautaires, les installations répondant aux besoins essentiels.

O1.D: Mettre au point une campagne d'information publique et publier à intervalles réguliers des comptes rendus sur les efforts concertés, les succès remportés et les limites dans la gestion des campements, de même que sur les investissements consentis par la Ville de Moncton et par d'autres partenaires.

3.O2: Continuer d'élaborer et de mettre en œuvre des modèles de sécurité qui tiennent compte des complexités de la généralisation dans la consommation de substances qui menacent la vie, en mettant l'accent sur la participation proactive et sur les pratiques tenant compte du traumatisme.

Municipal Considerations :

O2.A: Continuer d'offrir une formation aux agents communautaires et de mettre à jour cette formation sur les pratiques tenant compte du traumatisme, les techniques de résolution des conflits, les compétences culturelles et les tactiques des premiers intervenants, notamment dans l'administration de Narcan et dans l'application d'autres mesures adoptées pour sauver des vies.

O2.B: (ICEE) Évaluer le rendement de l'investissement dans l'affectation d'autres agents communautaires qui ont suivi une formation dans les pratiques tenant compte du traumatisme afin de rehausser la capacité de la Ville à mener des consultations proactives dans les espaces publics.

Partenaires communautaires :

Idées pour les mesures à prendre

Écoles et établissements d'enseignement : Collaborer avec les experts de la technologie et du marketing pour concevoir et déployer une campagne complète sur les réseaux sociaux, adaptée aux différentes plateformes et aux tendances populaires parmi les étudiants. Cette campagne devrait viser à donner aux étudiants de l'information sur les complexités de la consommation de substances, dont le vapotage, la consommation de différentes substances et les drogues synthétiques émergentes. Les plus récents travaux de recherche devraient éclairer le contenu diffusé à la fois sur les comportements dans la consommation de substances et sur les habitudes dans le recours aux technologies parmi les enfants et les jeunes.

Professionnels de la santé :
Nouer des partenariats avec les écoles et les établissements d'enseignement pour intégrer, dans les programmes d'études sur la santé et le bien-être, la formation sur la sensibilisation et l'intervention en cas de surdose.

Groupes de parents :
Prévoir des discussions sur la consommation de substances et sur la sécurité communautaire dans les assemblées et les infolettres. Nouer des partenariats avec des experts de la localité pour offrir aux parents et aux enseignants les outils dont ils ont besoin pour discuter de ces problèmes avec les enfants et les jeunes.

Bibliothèques publiques :
Créer des carrefours de ressources permettant d'offrir gratuitement de l'information facile d'accès sur la consommation de substances, la réduction des méfaits et les ressources dans le domaine de la sécurité publique. Offrir des ateliers et des séminaires en partenariat avec les experts et les professionnels de la santé de la localité.

Pilier 4 : Culture numérique et accès aux outils numériques

Le pilier « Culture numérique et accès aux outils numériques » vise à veiller à ce que tous soient sur un pied d'égalité dans notre monde de plus en plus numérique. À l'heure où la technologie devient partie intégrante du quotidien, l'inaccessibilité des outils numériques et des connaissances permettant de s'en servir perpétue les inégalités sociales. Ce pilier matérialise la volonté de Moncton de s'assurer que chaque résident, sans égard à ses revenus ou à sa collectivité, a accès aux outils numériques et a les connaissances qu'il lui faut pour participer à part entière à la société.

4.O1: Combler les lacunes dans l'accès numérique pour s'assurer que tous les résidents peuvent compter sur une connectivité Internet fiable et abordable, afin de promouvoir l'égalité des chances pour la formation en ligne, l'emploi et la participation citoyenne.

Considérations municipales :

O1.A: Faire la promotion des plans Internet abordables offerts par les fournisseurs de services, en priorisant les ménages à revenus faibles et les secteurs mal servis.

O1.B: (ICEE) Établir les zones Wi-Fi collectives dans les lieux publics essentiels comme les parcs, les centres communautaires et les bibliothèques, en mettant l'accent sur les quartiers prioritaires pour améliorer l'accès numérique et l'inclusivité des résidents, en faisant la promotion de la formation, de la recherche d'emplois et de la connectivité collective en ligne.

Partenaires communautaires :

Idées pour les mesures à prendre

Entreprises locales :
Offrir le réseau Wi-Fi gratuit et désigner des « coins d'accès numérique » dans les établissements, surtout dans les zones mal servies. Poser des affiches pour faire la promotion des programmes de littéracie numérique et d'autres ressources communautaires.

Sociétés technologiques et entreprises en démarrage :
Donner du matériel informatique et des logiciels aux écoles, aux bibliothèques et aux centres communautaires. Inviter les employés à faire du bénévolat pour assurer la formation dans le domaine de la littéracie numérique. Nouer des partenariats avec d'autres entreprises pour créer un programme de subventions priorisant la culture numérique et l'accès aux outils numériques, en faisant la promotion des initiatives qui corrigent la fracture numérique dans les communautés prioritaires, d'après les profils des quartiers (2.O1.A).

Établissements de santé :
Créer des carrefours d'information qui guident les patients et les visiteurs dans l'accès, dans un souci de sécurité, aux ressources et aux applications en ligne gratuites et à moindre coût dans le domaine de la santé. Offrir des ateliers sur l'utilisation de la télésanté, sur les dossiers de santé numériques et sur les applications de l'intelligence artificielle dans le domaine de la santé.

Organisations communautaires :
Investir dans l'embauche du personnel possédant des compétences dans la culture et dans les technologies numériques dans le cadre de l'ensemble du développement organisationnel. Cet investissement permettra non seulement d'améliorer les services offerts grâce à la transformation numérique, mais aussi d'accroître la compétitivité de la population active.

Pilier 5 : Diversité et inclusivité culturelle

Moncton entend être une collectivité dans laquelle tous et toutes ont le sentiment d'être bienvenus et valorisés, peu importe leur culture ou leurs origines. Ce pilier priorise l'amélioration de la compréhension culturelle, en veillant à ce que les espaces et les services publics soient plus inclusifs et en reconnaissant que la diversité de notre collectivité est l'une de ses plus grandes forces.

5.O1: Faciliter l'intégration continue des cultures diverses dans le tissu social de la collectivité, en faisant la promotion des efforts continus de consultation et d'information.

Considérations municipales :

O1.A: Promouvoir les événements et initiatives à caractère culturel menés par la collectivité et prévoir des espaces pour ces événements et initiatives sur les plateformes et dans les installations de la ville, en encourageant les échanges culturels et la compréhension culturelle.

O1.B: (ICEE) Organiser un sommet annuel sur l'inclusion sociale pour permettre de consulter le public et de mieux comprendre et apprécier la diversité culturelle dans la collectivité.

O1.C: (ICEE) Établir un programme de microsubventions pour l'intégration communautaire afin de promouvoir, entre les groupes et les associations multiculturelles, les initiatives collaboratives qui priorisent les diversités. Ce programme permettrait de verser de modestes subventions pour financer les projets conjoints afin de favoriser l'intégration de la collectivité et la compréhension mutuelle. Il pourrait s'agir aussi bien d'événements de promotion des échanges culturels que d'ateliers d'information, de projets de services communautaires ou d'autres activités réunissant différents groupes dans une communauté d'objectifs.

5.O2: Améliorer l'accessibilité et l'inclusivité des espaces et des services publics pour tous les groupes culturels.

Considérations municipales :

O2.A: Mener une vérification complète des ressources humaines, des manuels de formation et des procédures du Groupe de travail interne de la Ville de Moncton consacré à la diversité, à l'équité et à l'inclusion. Cette vérification consistera entre autres à examiner les compétences culturelles et leur concordance avec les valeurs de la Ville. Dans le même temps, mettre sur pied un conseil constitué de divers représentants de la collectivité pour mettre au point les documents et les protocoles de formation, en faisant appel au personnel des transports en commun, aux entrepreneurs, aux nouveaux membres du Conseil et à d'autres membres du personnel de la Ville.

O2.B: Élaborer et mettre en œuvre une politique sur l'approvisionnement social pour encourager l'embauche et l'externalisation en faisant appel à des entreprises locales, socialement responsables et appartenant à des intérêts issus de toutes les sphères de la diversité pour les projets de la Ville et les besoins en marchés publics. Affecter des ressources pour donner, au personnel des achats de la Ville, une formation sur cette politique et en surveiller l'impact dans la promotion de l'inclusivité économique et de la croissance équitable à Moncton. Prévoir, pour les entrepreneurs, une formation sur un code de conduite qui cadre avec les principes de l'inclusion sociale, en tenant compte de la lutte contre le racism.

O2.C: (ICEE) Installer des affiches multilingues dans les établissements de la ville, ainsi que dans les parcs, les sentiers et les immeubles municipaux, pour améliorer l'accessibilité et l'inclusivité des personnes venues de différents horizons linguistiques.

Partenaires communautaires :

Idées pour les mesures à prendre

Organes de presse locaux :
Publier à intervalles réguliers des reportages saluant la diversité culturelle et mettre en lumière le concours apporté par différentes communautés à Moncton. Prévoir une plateforme pour permettre à ceux qui viennent d'horizons divers de s'exprimer afin de raconter leur expérience et de livrer leurs points de vue.

Entreprises locales :
Jouer un rôle actif en améliorant l'inclusivité des espaces publics grâce à la représentation culturelle dans les façades, dans la publicité et dans les produits offerts. Mettre en œuvre une politique sur la diversité et l'inclusion qui s'étend aux interactions avec les clients, en veillant à ce que tous et toutes, quels que soient leurs horizons culturels, aient le sentiment d'être bienvenus et respectés. Envisager de commanditer des œuvres d'art public ou des espaces communautaires qui mettent à l'honneur la diversité culturelle.

Établissements de soins de santé :
Élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation priorisant la compréhension des nuances culturelles dans l'accès aux soins de santé, dont l'aide médicale et dans le domaine de la santé mentale. Donner aux professionnels de la santé de l'information sur l'importance de l'efficacité culturelle dans les soins prodigués aux patients pour s'assurer que les plans de traitement sont communiqués et exécutés efficacement pour les personnes venues de tous les horizons.

Chambres de commerce et associations commerciales :
Encourager les entreprises membres à adopter les politiques sur la diversité et l'inclusion. Offrir des ateliers et des ressources sur les moyens de rendre les établissements de travail plus inclusifs et d'atteindre efficacement les clientèles diverses.

Communautés religieuses : Ouvrir la porte aux dialogues interconfessionnels et aux échanges culturels. Se servir des lieux de culte pour tenir des discussions communautaires à propos de la diversité et de l'inclusion sociale.

Tous les partenaires communautaires :
Participer au Sommet annuel de l'inclusion sociale, l'organiser, le commanditer et le promouvoir. Miser sur cette plateforme pour se pencher sur les grands enjeux liés à la diversité et à l'inclusivité culturelle et pour en discuter. Profiter de ce sommet pour nouer de nouveaux partenariats, pour parler des pratiques exemplaires et pour créer en collaboration des solutions destinées à promouvoir l'inclusivité de la collectivité.

Pilier 6 : Inclusion économique

Le pilier « Inclusion économique » vise à s'assurer que tous et toutes ont accès, à Moncton, aux perspectives économiques. Ce pilier met l'accent sur la création d'un environnement dans lequel la prospérité est une réalisation individuelle et un parcours collectif. Il vise à revoir, adapter et adopter de nouvelles politiques qui favorisent la croissance économique inclusive.

6.O1: Élaborer et mettre en œuvre des politiques encourageant l'inclusivité de l'économie et la croissance équitable.

Considérations municipales :

O1.A: En collaboration avec les associations commerciales locales, les entités de développement économique et les groupes communautaires, revoir les politiques économiques existantes. L'objectif consiste à cerner les points à améliorer pour favoriser l'inclusivité et la croissance équitable.

O1.B: (ICEE) Nouer des partenariats avec les organisations locales comme la Chambre de commerce pour le Grand Moncton et Downtown Moncton Centre-ville Inc. pour offrir des séances de formation sur le mentorat et les compétences aux entrepreneurs sous-représentés. On donnera la priorité aux secteurs critiques comme le commerce de détail, la technologie et les industries vertes.

O1.C: (ICEE) Se pencher sur l'établissement d'un programme de microsubventions, en priorisant les projets qui améliorent la conjoncture économique dans les secteurs mal servis. Ce programme devrait accorder la priorité aux initiatives extensibles et durables à long terme.

6.O2: Assurer l'accès équitable aux programmes et aux événements de la Ville pour les résidents à revenus faibles.

Considérations municipales :

O2.A: Lancer les efforts de rayonnement communautaire dans les quartiers prioritaires recensés dans les profils des quartiers (2.O1.A). Consulter les résidents pour connaître leurs besoins et les obstacles qu'ils doivent surmonter, et adapter les programmes de la Ville pour en améliorer l'accessibilité et l'attrait.

O2.B: (ICEE) Adopter un barème mobile de frais ou un programme de bourses, en misant sur les profils des quartiers (2.O1.A), pour améliorer l'accessibilité des programmes de la Ville dans les secteurs ciblés dans lesquels les revenus sont faibles.

Partenaires communautaires :

Idées pour les mesures à prendre

Institutions financières locales :
Mettre au point des programmes de prêts ou des produits financiers adaptés aux entrepreneurs des groupes sous-représentés, dont les communautés à revenus faibles et les groupes culturels et genrés divers.

Entreprises locales :
Étendre les réseaux professionnels et nouer des relations solides avec les organisations communautaires ciblant les groupes divers. Faire appel à cette collaboration pour éclairer et adapter les pratiques d'embauche et les politiques dans les milieux de travail, en veillant à ce que ces pratiques et politiques soient sans obstacle.

Organisations communautaires :
Créer et mettre en œuvre des programmes de littéracie financière priorisant des solutions réalisables et pratiques à l'intention des personnes qui affrontent des difficultés économiques. Ces programmes devraient prévoir un encadrement non condescendant et devraient prioriser des secteurs comme les comptoirs d'information fiscale, l'accès aux prestations et à d'autres services financiers souvent sous-utilisés. Collaborer avec les institutions financières locales.

Pilier 7 : Autonomisation de la gouvernance pour les opérations inclusives

Ce pilier représente la volonté de Moncton d'intégrer l'inclusion sociale dans le tissu même de ses structures de gouvernance. Il vise à préparer les membres du Conseil municipal à promouvoir activement l'inclusion sociale, en veillant à tenir compte, dans les décisions adoptées par la municipalité, des points de vue et des besoins de toute la collectivité.

7.O1: Donner aux membres du Conseil municipal les outils et les connaissances nécessaires pour intégrer efficacement dans la gouvernance les considérations relatives à l'inclusion sociale.

Considérations municipales :

O1.A: Modifier le formulaire de présentation des exposés au Conseil municipal afin de prévoir une section qui invite expressément à tenir compte de l'impact des activités proposées sur l'inclusion sociale.

O1.B: Organiser des exposés trimestriels sur les thèmes pertinents de l'inclusion sociale pour les membres du Conseil municipal, en mettant à l'honneur l'éclairage apporté par les experts de la collectivité ou par les membres du personnel compétents de la Ville.

O1.C: Mettre en œuvre un programme de formation sur la gouvernance inclusive à l'intention des membres du Conseil municipal pour leur permettre de mieux connaître les initiatives de l'inclusion sociale et d'être en mesure d'en faire la promotion.

Partenaires communautaires :

Idées pour les mesures à prendre

Écoles et établissements d'enseignement :
Nouer un partenariat avec le Conseil municipal pour mettre au point des documents d'information et des ateliers priorisant la gouvernance sociale et l'inclusion sociale. On peut faire appel à ces ressources dans les écoles de la localité pour donner aux enfants et aux jeunes de l'information sur l'importance de l'inclusivité et de la diversité de la gouvernance.

Organisations communautaires :
Consulter à intervalles réguliers les membres du Conseil municipal dans les tribunes libres, dans des exposés ou dans des consultations pour apporter un éclairage sur les besoins et les points de vue de la collectivité. Faire appel à des récits justifiés par des statistiques pour présenter des plaidoyers convaincants, confirmés statistiquement, pour des initiatives propres à l'inclusion sociale.

Pilier 8 : Participation et représentation dans la prise de décisions

Le pilier « Participation et représentation dans la prise de décision » matérialise la volonté de Moncton de promouvoir une culture de gouvernance participative, dans laquelle chaque citoyen a son mot à dire dans les décisions qui se répercutent sur son existence. En améliorant la transparence et la responsabilisation et en généralisant la représentation, ce pilier vise à adopter une approche de gouvernance grâce à laquelle on peut être attentif à la diversité des points de vue exprimés et des besoins de tous les membres de la collectivité et qui permet d'intégrer activement ces points de vue et besoins.

8.O1: Accroître la transparence et la communication pour bâtir la confiance entre les dirigeants de la Ville et le public.

Considérations municipales :

O1.A: Établir des programmes de rayonnement destinés expressément aux communautés sous-représentées, en s'en remettant aux profils des quartiers (2.O1.A). Ces programmes devraient permettre de financer les frais de garderie et de déplacements afin d'éliminer les obstacles qui se dressent contre la participation aux réunions et aux consultations de la Ville.

O1.B: Étendre les circuits de communication actuels au-delà de la plateforme « Jasons Moncton » et des séances du Conseil municipal en lançant des programmes d'ambassadeurs et d'ambassadrices communautaires, les consultations de porte en porte et d'autres efforts proactifs dans les parcs et les lieux publics. Former les bénévoles et amener le Conseil municipal et le personnel de la Ville à consulter la collectivité grâce à ces différents moyens, en faisant appel aux profils des quartiers (2.O1.A) pour le rayonnement ciblé.

8.O2: Encourager la diversité de la représentation dans les structures de gouvernance de la Ville, en tenant compte du profil démographique de Moncton.

Considérations municipales :

O2.A: Formaliser, dans les politiques et les pratiques, le recrutement actif des candidats issus de la diversité pour les comités, les conseils et les commissions de la Ville. Par l'entremise du Comité interne de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, revoir et mettre à jour les stratégies de recrutement, en veillant à ce qu'elles soient représentatives du profil démographique de Moncton.

O2.B: Lancer une campagne de sensibilisation du public en collaboration avec les nouveaux arrivants et les associations multiculturelles afin d'encourager les personnes venues de différents horizons à participer aux structures de gouvernance de la Ville. Mettre en lumière l'importance de la diversité des points de vue dans la prise de décision et organiser, pour les nouveaux arrivants, les ateliers sur la gouvernance à Moncton, au Nouveau-Brunswick et au Canada.

O2.C: Promouvoir le droit de vote des résidents permanents dans les élections locales et provinciales afin de mieux diversifier la représentation dans les structures de gouvernance.

Partenaires communautaires :

Idées pour les mesures à prendre

Organisations communautaires :
Organiser des ateliers et des séances de formation pour apporter, aux personnes venues de tous les horizons, les connaissances et les compétences qui leur permettront de participer aux structures de gouvernance de la Ville. Faire appel aux différents circuits de communications pour mieux faire connaître les occasions permettant au public de participer aux décisions prises localement.

Écoles et établissements d'enseignement :
Offrir des ateliers et inviter des conférenciers à parler du rôle de l'inclusion sociale dans la gouvernance locale. Faire participer les étudiants aux discussions sur l'importance de la diversité de la représentation, sur la prise de décision équitable et sur les moyens d'appliquer les principes de l'inclusion sociale dans la gouvernance de la collectivité.

Entreprises locales :
Élaborer des campagnes invitant les résidents à se rendre aux urnes pendant les élections locales, provinciales et fédérales. Faire appel aux plateformes organisationnelles pour diffuser de l'information sur les bureaux de vote, les dates importantes et le déroulement des élections.

Communautés religieuses :
Faire appel aux rassemblements des congrégations comme plateformes pour informer les membres à propos des prochaines réunions de la Ville, des postes offerts dans les comités et des activités permettant au public de participer. Encourager la participation citoyenne active des membres de la collectivité, en faisant appel aux valeurs et aux principes du Plan d'inclusion sociale.

Pilier 9 : Sécurité alimentaire et alimentation

Le pilier « Sécurité alimentaire et alimentation » matérialise la volonté de Moncton d'améliorer l'accès à des produits alimentaires nutritifs, abordables et sains pour tous les résidents. En confirmant que l'accès à des produits alimentaires de qualité est essentiel pour la santé et le bien-être dans l'ensemble, ce pilier priorise la réduction de l'insécurité alimentaire et promeut l'équité de l'accès à une meilleure alimentation. Grâce à des partenariats avec des organisations locales, des organismes gouvernementaux et des membres de la collectivité, nous tâchons d'apporter peu à peu des changements positifs dans notre réseau local d'alimentation, en améliorant la qualité de la vie pour tous et pour toutes.

9.O1: Promouvoir la participation de la collectivité à la production alimentaire locale et à des pratiques durables.

Considérations municipales :

O1.A: Lancer, dans toute la ville, une campagne de promotion des bienfaits de l'agriculture urbaine, en mettant en valeur les succès remportés dans la localité et en offrant aux membres de la collectivité des ressources pour lancer leurs propres projets d'agriculture urbaine.

O1.B: Collaborer avec les agriculteurs de la localité pour mettre au point une trousse d'outils complète sur l'agriculture urbaine, afin de mettre à la disposition des futurs agriculteurs urbains des lignes directrices, des pratiques exemplaires et des ressources, afin de faciliter leur parcours et de se perfectionner pour devenir des agriculteurs urbains chevronnés.

O1.C: (ICEE) Organiser à intervalles réguliers des ateliers et des séances de formation pratique sur le jardinage durable, le compostage et la conservation de l'eau, en encourageant les membres de la collectivité à participer activement à la production alimentaire locale.

O1.D: (ICEE) Établir un programme pilote d'apiculture urbaine pour encourager la production alimentaire locale et la biodiversité.

O1.E: (ICEE) Appuyer directement des écoles ou des secteurs ciblés aux prises avec des problèmes de grande insécurité alimentaire, afin de mieux répondre aux besoins des étudiants et des membres de la collectivité. Faire appel aux profils des quartiers (2.O1.A) pour recenser les écoles et les secteurs prioritaires.

“

S’assurer que les besoins essentiels sont garantis pour tous et pour toutes. **Les gens devraient pouvoir vivre, et non simplement tâcher de survivre.**

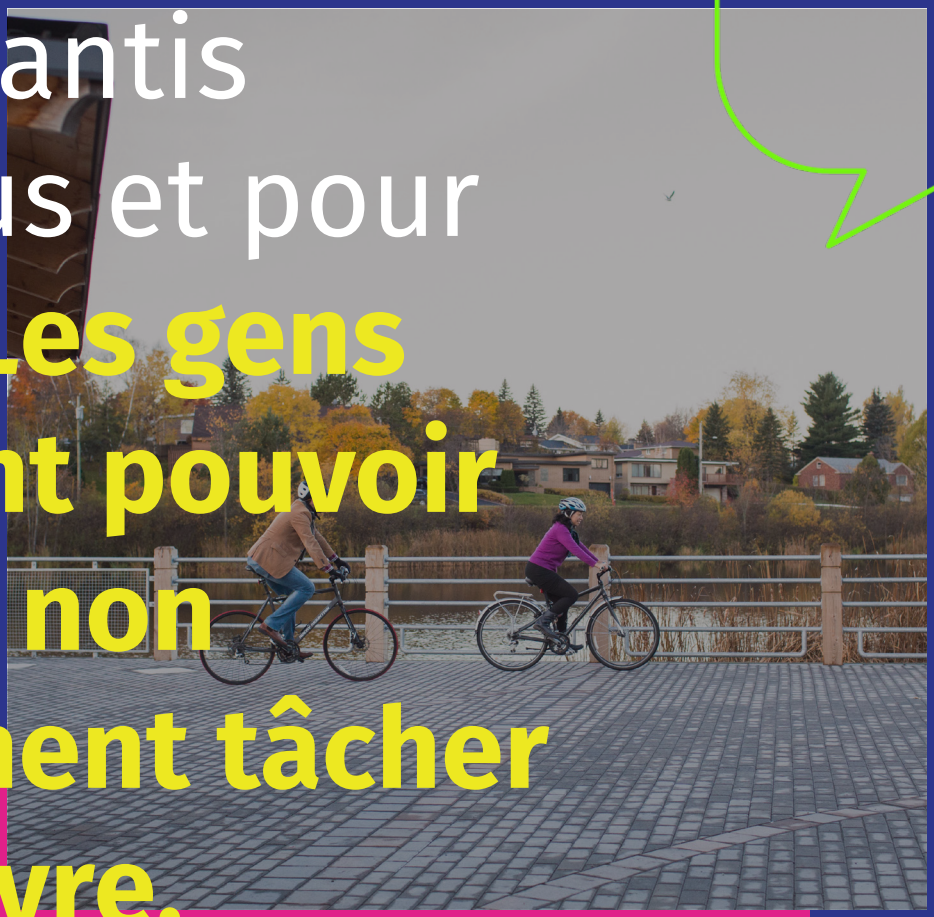

TII s’agit entre autres de l’accès au logement, aux produits alimentaires et aux transports.

9.O2: Améliorer l'accessibilité et la disponibilité des ressources alimentaires de la collectivité, en mettant l'accent sur l'aide à apporter dans les initiatives établies et dans les nouvelles activités.

Considérations municipales :

O2.A: Continuer d'aider les jardins communautaires établis comme ceux du YMCA Vaughan Harvey, du Centre communautaire Peter McKee, du jardin communautaire Park & Pine et de tous les autres jardins qui pourraient voir le jour.

O2.B: Se servir de la plateforme du SIG de la Ville pour mettre au point une carte détaillée mettant en valeur tous les arbres et arbustes productifs de denrées comestibles et appartenant à la Ville. Étoffer cette ressource numérique avec des panneaux indicateurs d'information sur les lieux, le cas échéant, pour offrir un guide visuel facile d'accès grâce auquel la collectivité pourra localiser et connaître ces ressources alimentaires locales.

O2.C: Collaborer avec des programmes alimentaires communautaires existants comme la boîte de fruits et de légumes frais de Headstart, la banque alimentaire du Centre communautaire Peter McKee et le comptoir alimentaire de la Bibliothèque afin d'en améliorer le rayonnement et l'accessibilité. Élaborer une campagne de sensibilisation publique pour faire connaître ces ressources aux résidents, essentiellement en ciblant les quartiers mal servis d'après les profils des quartiers (2.O1.A).

Partenaires communautaires :

Idées pour les mesures à prendre

Agriculteurs et agriculturalistes locaux :
Offrir à la collectivité des ateliers et des cours de formation sur les techniques de l'agriculture et du jardinage durables. Envisager de créer des programmes destinés expressément aux écoles, aux personnes âgées et aux autres groupes spécialisés.

Entreprises locales :
Commanditer les jardins communautaires ou les initiatives d'agriculture urbaine. Offrir des ressources comme des semences, des sols et des outils de jardinage et penser à des programmes de bénévolat des employés pour aider à assurer l'entretien des jardins.

Organismes de financement :
Financer un poste de « promoteur de l'alimentation communautaire » local pour corriger les problèmes d'accès alimentaire à court, à moyen et à long termes. Ce promoteur spécialement formé interviendrait directement auprès des particuliers et des familles pour les aider à avoir accès aux programmes d'aide alimentaire immédiate, à demander des prestations gouvernementales correspondantes et à explorer les perspectives d'emploi permettant d'assurer la sécurité alimentaire à long terme.

Écoles et établissements d'enseignement :
Intégrer la formation sur les produits alimentaires et sur l'alimentation dans les programmes d'études. Nouer des partenariats avec les agriculteurs et les organisations de sécurité alimentaire de la localité pour organiser des activités de formation pratique, par exemple des visites dans les exploitations agricoles ou l'étude de différentes méthodes de culture comme l'hydroponie.

Restaurants locaux :
Mettre au point un « programme de mentorat culinaire » offrant aux nouveaux arrivants, aux jeunes venus de différents horizons ou à ceux qui sont au chômage des activités rémunérées pendant deux semaines. Ce programme permettrait d'améliorer les connaissances dans la préparation des aliments à cuire et la gestion des cuisines, en priorisant la diversité culinaire représentative de la communauté multiculturelle de Moncton. En plus d'apporter une expérience professionnelle inestimable, cette initiative permet aussi de préserver et de diffuser les différentes cultures alimentaires.

Pilier 10 : Abordabilité et qualité du logement

Le pilier « Abordabilité et qualité du logement » vise à créer une collectivité dans laquelle chaque résident a accès à un logement non seulement abordable, mais aussi sécuritaire et valorisant. Ce pilier vise à promouvoir la disponibilité et l'accessibilité des logements de qualité, en confirmant qu'il s'agit de la pierre angulaire d'une vie épanouissante et d'une collectivité résiliente et inclusive. Grâce à des mesures ciblées et à des efforts de collaboration, nous tâchons de nous assurer qu'à Moncton, le logement répond aux besoins de la diversité, en rehaussant le bien-être et l'inclusion sociale de tous les résidents.

10.O1: Promouvoir la disponibilité et l'accessibilité de logements abordables, sécuritaires et valorisants à Moncton.

Considérations municipales :

O1.A: (ICEE) Prioriser la mise en œuvre des six objectifs et des 57 mesures décrits dans leurs grandes lignes dans le Plan de mise en œuvre du logement abordable de la collectivité de Moncton, conformément aux engagements adoptés dans le précédent plan d'action.

O1.B: Nouer des partenariats avec le gouvernement fédéral pour accroître le parc de logements dans l'ensemble du continuum, en veillant à offrir des options aux résidents qui se situent à différents niveaux de revenus.

O1.C: Collaborer activement avec la Commission des services régionaux du Sud-Est pour définir un mandat dans la lutte contre l'itinérance, dans le cadre de la Réforme provinciale de la gouvernance locale.

Partenaires communautaires :

Idées pour les mesures à prendre

Tous les partenaires communautaires :
Compte tenu de l'ampleur et de l'urgence des difficultés dans le logement et dans l'itinérance, il est essentiel que les efforts concordent avec les initiatives en cours, par exemple le Plan de mise en œuvre du logement abordable de la collectivité de Moncton et les nouvelles responsabilités de la Commission des services régionaux du Sud-Est. La promotion collective et les efforts concertés peuvent miser sur les progrès accomplis et permettent de surmonter les prochaines difficultés. En coordonnant notre intervention, nous pouvons amplifier l'impact et résoudre plus efficacement ces problèmes.

Pilier 11 : Santé mentale et récupération

Le pilier « Santé mentale et récupération » souligne la volonté de Moncton d'aborder la question de la santé mentale comme aspect clé de l'inclusion sociale. Ce pilier, qui reconnaît les vastes répercussions des problèmes de santé mentale et de la consommation de substances sur le bien-être individuel et la cohésion de la collectivité, vise à accroître la sensibilisation et la mobilisation du public. Il vise d'ailleurs à réduire la stigmatisation entourant la santé mentale et l'accoutumance au moyen de l'éducation, de la diffusion de récits et d'un système de soutien à plusieurs volets.

11.O1: Accroître la sensibilisation et la mobilisation du public à l'égard de la santé mentale et de la consommation de substances.

Municipal Considerations :

O1.A: Faire la promotion d'une carte complète et à jour de l'aide offerte pour le bien-être de la collectivité locale en faisant appel à des plateformes comme HelpSeeker, ainsi qu'à d'autres ressources pour permettre d'avoir facilement accès à différents services de soutien.

O1.B: Lancer une initiative numérique de diffusion de récits sur la santé mentale, destinée à tous ceux et celles qui viennent d'horizons divers et qui appartiennent à tous les profils démographiques, afin d'édifier la collectivité et de réduire la stigmatisation relative aux problèmes de santé mentale.

O1.C: Organiser chaque année un carrefour du bien-être dans le cadre du Sommet sur l'inclusion sociale, en prévoyant des tables et des kiosques pour mettre en vitrine les programmes d'aide locale et pour permettre aux membres de la collectivité d'y avoir accès et en faisant connaître les services offerts en personne et en ligne, intégrés avec le système d'accès coordonné et les autres programmes d'aide.

O1.D: Nouer des partenariats avec des organismes comme la GRC et Ensemble Grand Moncton pour publier et diffuser des bulletins d'information sur les problèmes relatifs à l'offre de drogues toxiques.

Partenaires communautaires :

Idées pour les mesures à prendre

Organes de presse locaux :
Publier à intervalles réguliers des billets ou des articles sur la santé mentale et sur la consommation de substances, en priorisant les récits personnels et les conseils spécialisés pour réduire la stigmatisation et pour offrir à la collectivité des ressources indispensables. Collaborer avec les organismes locaux spécialisés dans la santé mentale pour veiller à ce que les comptes rendus soient exacts.

Organismes communautaires :
Mieux faire connaître les ressources et les programmes d'aide offerts gratuitement en ligne dans les domaines de la santé mentale et de la consommation de substances. Promouvoir des services comme Ligne d'Écoute Chimo, Jeunesse, J'écoute et Espace Mieux-Être Canada en faisant appel à différents circuits de communication et en veillant à ce que les membres de la collectivité connaissent ces options gratuites ou à moindre coût lorsqu'il faut demander de l'aide.

Organismes et clubs sportifs :
Mettre au point, dans le domaine de la santé mentale, des programmes d'aide expressément adaptés aux athlètes, dont des ateliers sur la gestion du stress, des services d'orientation professionnelle et des groupes d'entraide. Faire appel aux manifestations sportives comme plateformes pour mieux faire connaître les ressources offertes aux athlètes dans le domaine de la santé mentale et promouvoir l'ouverture du dialogue à propos du bien-être mental dans la communauté des athlètes.

Entreprises locales :
Faire la promotion de la santé mentale dans les milieux de travail en offrant des programmes d'aide aux employés (PAE) qui comprennent des services dans le domaine de la santé mentale. Envisager d'organiser des événements ou des campagnes de sensibilisation en collaboration avec les organismes locaux spécialisés dans la santé mentale.

Organismes de financement :
Collaborer avec les compagnies d'assurance pour offrir au rabais des régimes d'assurance collective prévoyant la couverture complète des services dans le domaine de la santé mentale. Offrir ces régimes dans le cadre de partenariats avec des organismes communautaires, pour veiller à ce que l'aide offerte dans le domaine de la santé mentale soit financièrement plus accessible pour un plus grand nombre de membres de la collectivité.

Pilier 12 : Soutien linguistique et communication

Le pilier « Soutien linguistique et communication » témoigne de la fierté de Moncton dans sa riche culture bilingue, dans laquelle francophones et anglophones cohabitent en harmonie. En sachant que la langue peut être à la fois un facteur d'unification et un obstacle potentiel, ce pilier vise à déborder le cadre de notre socle bilingue pour s'assurer que tous les résidents, quelle que soit leur langue principale, peuvent participer à part entière à la vie collective. Grâce à des investissements stratégiques dans la technologie, dans la formation et dans le personnel multilingue, nous entendons veiller à ce que toutes les communications et tous les services de la Ville soient universellement accessibles.

12.O1: Promouvoir les services de soutien linguistique afin d'améliorer la communication et l'intégration pour tous les résidents.

Considérations municipales :

O1.A: Formaliser la reconnaissance des compétences linguistiques dans les pratiques de recrutement et de promotion dans le cadre des opérations de la Ville pour confirmer qu'il s'agit de précieux atouts professionnels, notamment en mettant en œuvre un barème de cotation des ressources humaines à utiliser dans l'embauche et dans lequel les candidats qui s'expriment dans différentes langues ont droit à des points supplémentaires.

O1.B: (ICEE) Mettre en œuvre des solutions technologiques comme la traduction grâce à l'intelligence artificielle et la synthèse de la parole à partir du texte pour veiller à ce que les communiqués de la Ville soient accessibles dans différentes langues, en s'assurant que tous les résidents, y compris ceux dont le français ou l'anglais est la langue maternelle, aient facilement accès à l'information.

Partenaires communautaires :

Idées pour les mesures à prendre

Entreprises locales :
Offrir aux employés des programmes d'incitation à l'apprentissage des langues, dont des cours de langues subventionnés ou des applications à moindre coût pour l'apprentissage des langues. Poser des affiches dans différentes langues pour veiller à ce que les établissements soient plus accueillants pour les clients venus de différents horizons linguistiques.

Écoles et établissements d'enseignement : Commanditer les clubs qui se consacrent à l'apprentissage des langues qui ne font pas partie du programme d'études courant. Négocier des licences globales pour l'acquisition de programmes d'apprentissage des langues comme Babel, afin de promouvoir l'apprentissage des langues hors des salles de classe pour les jeunes comme pour leurs familles.

Organismes communautaires :
Mettre au point et distribuer des ressources multilingues pour aider les gens à avoir accès aux services offerts dans la localité, à se prévaloir de leurs droits et à s'acquitter de leurs obligations. Penser à nouer des partenariats avec les services de traduction ou faire appel à la technologie nouvelle et à des outils d'intelligence artificielle à moindre coût pour rendre les services plus accessibles.

Propriétaires et gestionnaires immobiliers : Offrir les baux et les règlements internes dans différentes langues pour veiller à ce que les parties en cause s'entendent clairement. Faire appel à des applications ou à des services de traduction pour permettre de communiquer avec les locataires qui s'expriment dans différentes langues.

Pilier 13 :
Soutien et participation des personnes âgées

À Moncton, nous savons que notre population de personnes âgées augmente, en plus d'apporter un énorme concours à la vitalité de la collectivité. Ce pilier vise à répondre aux besoins exceptionnels et à résoudre les grandes difficultés des personnes âgées, soit aussi bien l'accès aux soins de santé que le logement et l'inclusion sociale. En donnant aux personnes âgées les moyens de participer activement à la vie de la collectivité, nous assurons leur bien-être et leur dignité et nous enrichissons le tissu social de Moncton grâce à leur précieux concours.

13.O1: Améliorer les ressources de la collectivité pour hausser la qualité de vie des personnes âgées.

Considérations municipales :

O1.A: Faire appel aux profils des quartiers (2.O1.A) afin de cerner les secteurs dans lesquels il y a une plus grande proportion de personnes âgées. Envoyer par la poste des dossiers ciblés qui comprennent de l'information sur les ressources de la Ville, les prochains événements communautaires et l'aide offerte dans la collectivité.

O1.B: En partenariat avec le Comité consultatif des aînés de Moncton, réévaluer et mettre à jour les documents obligatoires et les aide-mémoires pour les entreprises à promouvoir comme des « amis des aînés ».

O1.C: S'inspirer des constatations de l'Évaluation des besoins du Plan d'inclusion sociale pour faire participer le Comité consultatif des aînés de Moncton à la réévaluation et à la définition des priorités nouvelles pour l'aide à offrir aux personnes âgées et pour leur participation dans la collectivité.

O1.D: (ICEE) Lancer un programme de microsubventions pour aider les entreprises locales à apporter les mises au point nécessaires afin de respecter les critères nécessaires pour être « ami des aînés »..

13.O2: Promouvoir un sentiment d'appartenance et de raison d'être en amenant les personnes âgées à participer davantage aux activités sociales et citoyennes.

Considérations municipales :

O2.A: (ICEE) Lancer, pour les personnes âgées, un programme numérique complet d'inclusion. Ce programme permettra d'offrir une formation sur la participation citoyenne, d'avoir accès en ligne à l'information sur la Ville et d'utiliser les plateformes numériques pour la mobilisation sociale. Il comprendra des séances d'information sur différentes applications, un programme en ligne de sensibilisation à la sécurité afin d'éviter d'être victime de fraudes ainsi que des tutoriels sur les outils numériques pour rester en contact avec les êtres chers.

Partenaires communautaires :

Idées pour les mesures à prendre

Organismes communautaires :
Communiquer avec la Ville de Moncton pour avoir accès aux cartes des quartiers mises au point pour l'Évaluation des besoins du Plan d'inclusion sociale. Se servir de ces cartes, qui comprennent des indicateurs démographiques comme la langue, le revenu et le genre, pour mettre au point des stratégies ciblées de rayonnement et de communication. Prioriser l'information à donner aux personnes âgées sur l'aide, les ressources et les événements communautaires expressément adaptés à leurs besoins.

Communautés religieuses :
Mettre sur pied des groupes d'aide ciblés et des programmes religieux expressément destinés aux personnes âgées. Pour en améliorer l'accès, offrir des versions en ligne de ces services et assurer le transport à destination et au départ des rassemblements religieux. Envisager de mettre en œuvre des initiatives de soutien pratiques, par exemple la livraison de repas.

Restaurants :
Lancer un « circuit de clubs de soupers pour les personnes âgées », dans le cadre duquel les restaurants locaux participants organiseraient chaque mois à leur tour, à moindre coût, des soupers culturellement divers à l'intention des personnes âgées. Ce club de soupers se rendrait chaque mois dans un restaurant différent, ce qui permettrait aux personnes âgées de découvrir différents styles de cuisines, tout en favorisant les liens sociaux.

Organismes de financement :
Attribuer des subventions ou créer un courant de financement spécialisé pour combattre la solitude parmi les personnes âgées. Aider les organismes communautaires à déployer des programmes qui favorisent la participation sociale, par exemple des cafés-causeries virtuels, des initiatives de correspondance épistolaire ou des rassemblements dans le cadre de certaines activités. Nouer des partenariats avec les entreprises de technologie pour offrir aux personnes âgées des appareils et l'accès à Internet, pour qu'elles puissent participer aux activités sociales en ligne.

Bibliothèques :
Mettre au point et tenir un répertoire d'applications mis à jour à intervalles réguliers et des plateformes en ligne qui sont particulièrement utiles pour les personnes âgées. Offrir des séances de formation dans l'utilisation de ces applications, en priorisant les compétences qui rehaussent la culture numérique et la participation sociale des personnes âgées. Nouer des partenariats avec des écoles ou des organisations de jeunes de la localité afin de promouvoir l'expérience de l'apprentissage intergénérationnel.

Pilier 14 :
Réconciliation et droits des Autochtones

Le pilier « Réconciliation et droits des Autochtones » témoigne des efforts consacrés par Moncton à la réconciliation et à la protection des droits des communautés autochtones. Ce pilier vise à faire concorder certains aspects des politiques municipales avec les principes exposés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Nous entendons accomplir des progrès pour entretenir avec les peuples autochtones des relations plus respectueuses et inclusives, en participant à la révision des politiques et à la formation du personnel.

14.O1: Adopter les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et les intégrer dans les politiques et les activités essentielles de la Ville.

Considérations municipales :

O1.A: Faire un tour d'horizon complet des politiques municipales qui ont des incidences sur les droits des Autochtones. Procéder à une analyse des lacunes, de concert avec les dirigeants des communautés autochtones, pour cerner les écarts par rapport aux principes de la Déclaration des Nations Unies. Diffuser publiquement les constatations de cette analyse pour justifier les mises au point à apporter éventuellement aux politiques.

O1.B: Mettre en œuvre un programme de formation pour le personnel de la Ville, en particulier les employés qui travaillent dans les bureaux clés comme l'urbanisme et les services communautaires, en leur donnant de l'information à propos des incidences de la Déclaration des Nations Unies sur leurs responsabilités et sur leurs processus décisionnels.

“

Nous devons **collaborer et prendre des mesures décisives** afin de nous assurer d’inclure tous les citoyens et toutes les citoyennes de Moncton, de les appuyer et de leur donner la chance de s’épanouir.

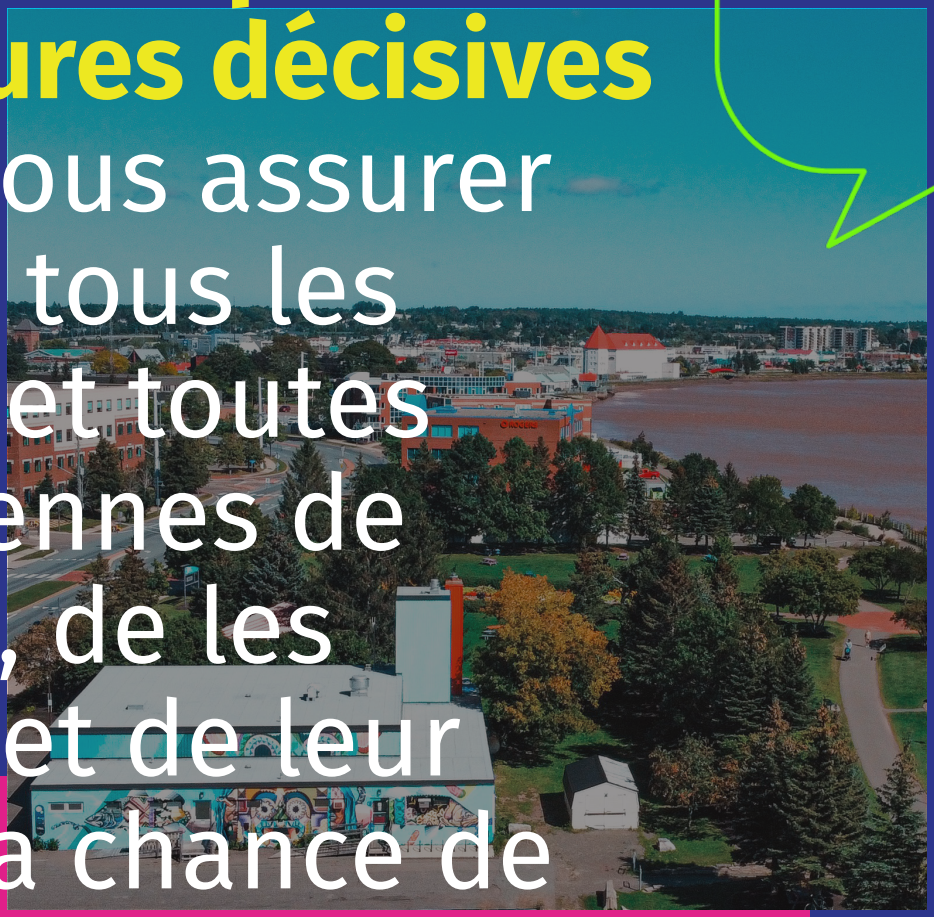

14.O2: Rehausser la formation et la sensibilisation des membres de la collectivité à propos de l'histoire et des droits des peuples autochtones, dont les séquelles des pensionnats et les relations entre les Autochtones et l'État, conformément aux appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation.

Considérations municipales :

O2.A: Organiser des ateliers publics et des activités d'information portant sur l'histoire des peuples autochtones, les séquelles des pensionnats et les relations entre les Autochtones et l'État, en mettant l'accent sur la région de l'Atlantique.

O2.B: Collaborer avec la Première Nation d'Elsipogtog et d'autres communautés autochtones pour mettre au point une déclaration significative sur la reconnaissance du territoire et des politiques sur la collaboration avec les Premières Nations. Lire ces déclarations dans les cérémonies d'ouverture des séances du Conseil municipal et dans d'autres activités publiques importantes.

O2.C: Envisager de créer au Conseil municipal un siège spécial d'office pour un représentant des Autochtones, afin de veiller à ce que les Autochtones puissent faire entendre leur voix dans la gouvernance municipale.

O2.D: Appuyer et promouvoir l'initiative du Circuit patrimonial mi'kmaq à Elsipogtog pour les membres de la collectivité et le personnel de la Ville, pour leur permettre de mieux connaître l'histoire et la culture des Autochtones de la localité.

O2.E: (ICEE) Exercer la gouverne initiale et assurer la participation dans le cadre de l'établissement, à Moncton, d'un Centre d'amitié appelé à servir de carrefour pour la culture et l'histoire des Autochtones et pour l'aide communautaire à leur offrir.

Partenaires communautaires :

Idées pour les mesures à prendre

Entreprises locales :
Réserver le Circuit patrimonial mi'kmaq à Elsipogtog à l'intention des employés dans le cadre des efforts de développement de l'esprit d'équipe et des activités de formation qui leur sont offertes. Ce parcours immersif dans la culture des mi'kmaq offre aux employés une occasion exceptionnelle de mieux connaître l'histoire et les valeurs des Autochtones et le concours qu'ils apportent à la société canadienne.

Organismes de financement :
Verser des subventions ou un financement expressément pour les projets qui visent à promouvoir la réconciliation et les droits des Autochtones. On pourrait le faire en faisant appel à des programmes d'information, à des initiatives communautaires ou à des partenariats avec des organisations autochtones.

Professionnels de la santé :
Mettre en œuvre des activités de formation des compétences culturellement efficaces, qui met l'accent sur les besoins en santé et les pratiques traditionnelles des Autochtones. Nouer des partenariats avec les communautés autochtones pour élaborer et mettre en œuvre des modèles de soins de santé culturellement sécuritaires et antiracistes qui tiennent compte du traumatisme.

Organes de presse :
Mettre à l'honneur les voix, les récits et les points de vue des Autochtones dans un souci d'uniformité et de respect. On pourrait par exemple faire appel à des chroniques, à des entrevues ou à une série spéciale consacrée aux enjeux des Autochtones.

Organismes communautaires :
Jouer le rôle de promoteurs collectifs militant pour mettre sur pied un Centre d'amitié à Moncton. Travailler, avec des permissions, en collaboration avec la Première Nation d'Elsipogtog et d'autres communautés autochtones pour s'assurer que ces efforts sont bienvenus et que ce centre représenterait authentiquement les peuples autochtones de la région, en plus de répondre à leurs besoins.

Écoles, établissements d'enseignement et enseignants :
Mettre au point des plans de cours adaptés aux années d'études et des documents de formation priorisant les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation. Ces ressources devraient avoir pour objectif de donner aux étudiants de l'information sur l'histoire et les droits des peuples autochtones, sur les séquelles des pensionnats et sur les relations entre les Autochtones et l'État. Les enseignants devraient suivre une formation spécialisée pour s'assurer que ces matières sont enseignées dans un souci d'efficacité et d'exactitude culturelles.

Pilier 15 : Transports et mobilité

Le pilier « Transports et mobilité » témoigne de la volonté de Moncton d'offrir à tous les résidents des options sécuritaires, fiables et abordables dans les transports. Ce pilier vise à hausser la qualité de vie en améliorant l'abordabilité et l'accessibilité des transports en commun, surtout pour les résidents dont les revenus sont faibles. Grâce à des partenariats, aux mises au point apportées aux politiques et à la modernisation des infrastructures, nous veillons à assurer la fluidité et l'inclusivité de la mobilité à Moncton.

15.O1: Améliorer l'abordabilité des transports en commun pour les résidents dont les revenus sont faibles, en rehaussant la participation de la collectivité.

Considérations municipales :

O1.A: Continuer de promouvoir et élargir éventuellement le Programme des autobus de Centraide afin de répondre aux besoins de la population de plus en plus nombreuse surtout ceux dont les revenus sont inférieurs.

O1.B: Mettre en œuvre un système de vérification à échelle mobile ou lancer un programme de transports en commun gratuits pour les particuliers et les familles dont les revenus se situent en deçà d'un certain seuil. En restant fidèle à la volonté d'offrir gratuitement les transports en commun aux jeunes de moins de 12 ans, alléger les frais de transport et promouvoir l'utilisation des transports en commun.

O1.C: Se pencher sur l'intégration des options du transport actif, par exemple les programmes de vélo-partage, afin de diversifier les options de mobilité pour tous les résidents, y compris ceux dont les revenus sont faibles.

15.O2: Rehausser la connectivité et la sécurité dans les différents modes de transport pour simplifier l'expérience offerte.

Considérations municipales :

O2.A: Élaborer et mettre en œuvre un plan complet de stationnement accessible pour aménager des places de stationnement accessibles, bien balisées et en nombre suffisant dans les secteurs clés de la Ville, en priorisant les secteurs qui ont été récemment aménagés ou transformés

O2.B: (ICEE) Intégrer des panneaux indicateurs en braille dans les nouvelles options des transports en commun et dans les secteurs clés de la Ville afin d'améliorer l'accessibilité pour les personnes malvoyantes.

O2.C: (ICEE) Prévoir un budget pour installer d'autres panneaux indicateurs en braille ainsi que d'autres moyens accessibles dans les secteurs clés de la Ville, selon les modalités indiquées dans la version à jour de la Politique sur l'accessibilité.

Partenaires communautaires :

Idées pour les mesures à prendre

Entreprises locales :
Participer à un programme de commandite institutionnelle pour subventionner les transports en commun à l'intention des employés, surtout ceux dont les revenus sont inférieurs. Envisager d'offrir un laissez-passer mensuel de transport en commun dans le cadre des avantages sociaux afin de promouvoir l'utilisation des transports en commun.

Organismes de financement :
Promouvoir les programmes pilotes consacrés à l'amélioration des options du transport actif dans la collectivité. Il pourrait s'agir de financer les programmes de vélo-partage destinés aux résidents dont les revenus sont faibles, de commanditer des cours sur la sécurité des déplacements à vélo et de subventionner l'achat de casques et d'autres biens d'équipement de sécurité. Envisager aussi de financer les initiatives permettant d'établir ou d'améliorer les postes de réparation des vélos et d'offrir des ateliers sur l'entretien de base.

Établissements d'enseignement :
Nouer avec la Ville un partenariat pour offrir, aux étudiants dont les revenus sont faibles, des laissez-passer de transport en commun à rabais ou gratuits afin de réduire les obstacles qui se dressent contre l'éducation dans les transports.

Pilier 16 : Perfectionnement et soutien des jeunes

Le pilier « Perfectionnement et soutien des jeunes » met en évidence la volonté de Moncton de permettre aux jeunes générations de s'épanouir. En priorisant la création d'activités importantes pour la participation, le perfectionnement des compétences et l'autonomisation, ce pilier vise à investir dans la formation des dirigeants de demain pour notre collectivité. En faisant appel à une approche qui se décline en plusieurs volets et qui prévoit des initiatives de formation, des programmes de mentorat et la participation citoyenne, nous entendons aménager de solides assises pour la vitalité et la prospérité de Moncton.

16.O1: Améliorer les systèmes de soutien pour créer un environnement propice au développement et au bien-être des jeunes aux prises avec des difficultés.

Considérations municipales :

O1.A: Faire appel au Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires de Sécurité publique Canada pour optimiser les structures et les programmes afin de réduire les résultats négatifs pour l'enfance et d'améliorer les impacts intergénérationnels à l'intention des familles et des jeunes en difficulté. On pourra ainsi s'assurer de leur offrir les ressources nécessaires pour favoriser leur développement et leur bien-être.

O1.B: Mobiliser et appuyer les efforts de préconisation pour établir, à l'intention des jeunes LGBTQ2S, une halte-accueil exclusive. Nouer des partenariats entre les organismes à but non lucratif et les organismes de financement potentiel afin d'offrir un environnement sécuritaire ainsi que des ressources comme l'aide dans le domaine de la santé mentale.

O1.C: (ICEE) Établir un fonds ou un programme de subventions spécialisé pour promouvoir des initiatives permettant d'offrir des ressources dans le domaine de la santé mentale, des documents d'information et des lieux sûrs, essentiellement pour les jeunes LGBTQ2S.

“

Nous devons **donner aux jeunes** les moyens d’agir et de se sentir valorisés.

16.O2: Promouvoir la participation active des jeunes pour s'assurer que leurs points de vue façonnent les dialogues et les décisions communautaires à Moncton.

Considérations municipales :

O2.A: Étendre la composition du Comité consultatif des jeunes de Moncton pour assurer la diversité de la représentation de tous les quartiers de la Ville. Établir un dialogue permanent entre le Comité et le Conseil municipal pour tenir compte des points de vue des jeunes dans les décisions à prendre.

O2.B: Lancer des dialogues intergénérationnels qui réunissent les jeunes et les personnes âgées afin de discuter de questions comme la race, l'identité et l'intégration communautaire en faisant appel à différents formats comme des ateliers et des séances de récits.

O2.C: Se pencher sur l'élaboration d'un programme pilote dans lequel les élèves du secondaire feraient du bénévolat auprès du gouvernement ou d'organismes à but non lucratif dans le cadre des conditions à respecter pour obtenir leur diplôme.

16.O3. Réduire et atténuer les expériences de discrimination raciale et ethnique des jeunes dans différents établissements, par exemple les écoles, les installations sportives et les commerces de détail.

Considérations municipales :

O3.A: Collaborer avec les établissements d'enseignement pour intégrer, dans les programmes scolaires et parascolaires, la formation à la lutte contre le racisme et l'apprentissage des compétences culturelles.

O3.B: Travailler en collaboration avec des organismes sportifs et des établissements récréatifs pour mettre en œuvre, à l'intention du personnel et des bénévoles, les politiques et la formation dans la lutte contre la discrimination, en visant essentiellement à éliminer les agressions raciales et les disparités pénales.

O3.C: Nouer des partenariats avec les centres commerciaux et les galeries marchandes de la localité afin d'offrir une formation sur les compétences culturelles et sur la lutte contre la discrimination à l'intention des agents de sécurité et du personnel de la Ville.

O3.D: Lancer une campagne de sensibilisation publique, conçue en collaboration avec les jeunes et portant sur les différentes formes de discrimination raciale et ethnique qu'ils connaissent. Faire appel à des anecdotes réelles et à des témoignages pour mieux éveiller les consciences sur la question et pour remettre en cause les stéréotypes et les préjugés qui se donnent libre cours dans la collectivité.

Partenaires communautaires :

Idées pour les mesures à prendre

Chambre de commerce pour le Grand Moncton :
Lancer la « Campagne de l'espace inclusif » afin de promouvoir l'inclusivité des LGBTQ2S+ dans les entreprises locales. Nouer des partenariats avec des organisations de LGBTQ2S+ pour mettre au point des lignes directrices sur les éléments qui permettent d'assurer l'authentique inclusivité des entreprises. Offrir gratuitement des vignettes aux entreprises qui respectent ces lignes directrices, pour faire savoir aux clients que ces établissements sont des lieux accueillants pour tous et pour toutes. Cette initiative favorise le sentiment d'appartenance parmi les jeunes LGBTQ2S+ et sert de modèle pour étendre l'inclusivité à l'ensemble de la collectivité.

Écoles et établissements d'enseignement :
Mettre au point un cadre numérique du bien-être destiné à favoriser, parmi les étudiants, l'utilisation sécuritaire et responsable de la technologie. Ce cadre devrait prévoir des lignes directrices sur l'utilisation du téléphone, les échanges sur les réseaux sociaux et la liste des applications entérinées et conçues pour favoriser le bien-être, l'inclusion et la connectivité des jeunes et des enfants. Offrir aussi des ateliers aux parents pour leur permettre de mieux connaître les perspectives et les risques de l'évolution rapide de la technologie.

Communautés religieuses :
Organiser des activités de services communautaires menées par les jeunes, afin de leur permettre d'apprendre à diriger, en apportant leur concours à leur collectivité. S'assurer que ces activités sont inclusives et accueillantes pour tous et pour toutes, malgré les horizons culturels, la diversité des genres ou l'orientation sexuelle.

Entreprises locales :
Offrir des stages et des activités d'apprentissage destinés aux jeunes des quartiers prioritaires, à ceux qui viennent de différents horizons culturels et à la communauté des LGBTQ2S+. Ces programmes peuvent servir de tremplin essentiel pour ces jeunes, en les aidant dans leur recherche d'un emploi et dans l'ensemble de leur évolution professionnelle.

Conclusion

Mieux ensemble: Le Plan d'inclusion sociale de Moncton se veut un plan directeur dynamique pour créer une collectivité plus équitable, inclusive et résiliente. En faisant appel à 16 piliers fondamentaux, ce plan porte sur un ensemble complet d'enjeux qui se recoupent avec la notion d'inclusion sociale. Ces enjeux s'étendent à différents domaines, soit aussi bien l'abordabilité du logement et la sécurité alimentaire que le bien-être mental et la diversité culturelle, afin de créer une ville dans laquelle tous et toutes ont l'occasion de réussir.

Ce plan est un cadre ambitieux, mais pratique, qui fait état des difficultés complexes et intimement liées que nous affrontons comme collectivité. Il met en relief la nécessité, parmi les différentes parties prenantes, d'une collaboration dans laquelle les organismes municipaux, les organisations communautaires, les entreprises et les résidents ont un rôle essentiel à jouer.

Les stratégies et les mesures précisées dans chaque pilier sont conçues pour être percutantes et viables à la fois, en permettant de s'adapter à l'évolution des besoins sociétaux. Notre volonté de consulter continuellement la collectivité et de prendre des décisions d'après des données probantes permet de s'assurer que ce plan reste d'actualité et efficace et qu'il est éclairé par l'expérience vécue et les avis de ceux et celles qu'il vise à aider.

En allant de l'avant, la Ville de Moncton entend :

- intégrer les principes de l'inclusion sociale dans ses opérations essentielles et se pencher sur les secteurs dans lesquels il faut étendre, ressourcer et prioriser les obligations de comptes rendus pour pouvoir faire mieux;
- faire appel à la multitude de données et de commentaires de la collectivité recueillis dans l'évaluation des besoins sociaux afin de créer, dans d'autres secteurs, des politiques et des programmes fondés sur des statistiques probantes;
- revoir et mettre périodiquement à jour le Plan en consultant les membres et les parties prenantes de la collectivité;
- publier des comptes rendus transparents sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan, en faisant état des résultats mesurables et de l'évaluation des impacts;
- participer activement aux partenariats qui misent sur les ressources, les connaissances et les compétences intersectorielles.

Nous invitons tous les membres et toutes les parties prenantes de la collectivité à participer avec nous à ce parcours permanent sur la voie de l'inclusion sociale. Votre participation, vos commentaires et votre collaboration sont non seulement bienvenus, mais aussi essentiels. Ensemble, nous pouvons faire de Moncton une ville inclusive, diverse et débordante de vitalité, dans laquelle tous et toutes ont l'occasion de réussir.

“

Je crois que les gens veulent **être entendus et respectés pour ce qu’ils sont.**

Il suffit de reconnaître leur existence, peu importe s’ils demandent de l’argent sur les rues ou évoluent à un niveau de fonctionnement élevé. Il faut se parler. Tout le monde en bénéficie.

Soumis à : Ville de Moncton

Mieux Ensemble

Le Plan D'inclusion Sociale De Moncton

2023 - 2027

Préparé par:
HelpSeeker Technologies

HELPSEEKER
TECHNOLOGIES

Pour en savoir plus ou pour demander des données :
camilo@helpseeker.org